

# **Rapport de consultation**

## **Projet de politique du patrimoine**

**Présenté par :**

**Aurore Lemarié**

**Juin 2006**



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. LE PROCESSUS DE CONSULTATION .....  | 5  |
| 1.1. Mandat.....   | 5  |
| 1.2. Démarche de consultation.....   | 5  |
| 1.2.1. L'information .....   | 5  |
| 1.2.2. La consultation .....   | 5  |
| 1.3. Rapport de consultation .....   | 6  |
| 2. RÉSUMÉ DU PROJET DE POLITIQUE .....   | 7  |
| 3. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ÉMIS .....  | 11 |
| 3.1. La politique dans son ensemble .....  | 11 |
| 3.1.1. Commentaires généraux sur le projet de politique du patrimoine.....   | 11 |
| 3.1.2. Commentaires quant au bagage patrimonial de la Ville de Québec.....   | 12 |
| 3.2. La notion de patrimoine.....  | 13 |
| 3.2.1. La définition du patrimoine.....  | 13 |
| 3.2.2. Les composantes du patrimoine .....   | 13 |
| 4. LES ORIENTATIONS.....   | 15 |
| 4.1. Un patrimoine unique à préserver et à mettre en valeur .....  | 15 |
| 4.2. Une responsabilité partagée .....   | 16 |
| 4.3. Un développement continu des savoirs et de la sensibilité à la valeur patrimoniale .....  | 17 |
| 4.4. La nécessaire appropriation citoyenne .....   | 18 |
| 4.5. Un patrimoine diversifié à transmettre .....  | 18 |
| 4.6. Un levier de développement durable .....  | 19 |
| 5. LES STRATÉGIES.....   | 21 |
| 5.1. Désigner les autorités responsables de la politique afin d'assurer son application concertée et cohérente dans l'ensemble de la ville. .... | 21 |
| 5.2. Reconnaître et mettre en place des instances de suivi et de coordination.....   | 21 |
| 5.3. Doter la politique de moyens appropriés .....   | 22 |
| 5.4. Favoriser l'appropriation de la politique par les diverses instances de la ville et par les partenaires.....                                | 22 |



## 1. LE PROCESSUS DE CONSULTATION

### 1.1. Mandat

Le comité exécutif a mandaté le Service des communications à tenir une consultation publique sur le Projet de *politique du patrimoine de la Ville de Québec*. Ce processus a commencé le 2 mai 2006. Par l'adoption d'une politique sur le patrimoine, la Ville de Québec compte se donner un cadre afin d'orienter ses actions et celles de la collectivité pour les années à venir.

La Ville de Québec invite toute la population à considérer le projet de politique du patrimoine qu'elle propose. Elle cherche ainsi à vérifier l'adhésion de la population au projet de politique du patrimoine et apporter les modifications nécessaires s'il y a lieu.

### 1.2. Démarche de consultation

Dans le respect de la nouvelle politique de consultation publique, la démarche retenue a été celle des audiences publiques. À cette fin, le comité exécutif a mandaté deux de ses membres, M. Guy Perrault et M. Ralph Mercier, pour être les commissaires et procéder à la consultation selon les règles en vigueur.

#### 1.2.1. L'information

- ◆ Communiqués de presse, avis public dans le journal municipal.
- ◆ Projet de politique distribué dans les arrondissements et points de services, les bibliothèques, les organismes et sur Internet.
- ◆ Dépliant présentant un résumé de la politique ainsi que le processus de consultation distribué dans les arrondissements et points de services, les bibliothèques, les organismes et sur Internet.
- ◆ Soirées d'information les 2 et 3 mai 2006 : le 2 mai au club social Victoria et le 3 mai au bureau d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery. Près de 50 personnes se sont présentées pour les deux séances.

#### 1.2.2. La consultation

- ◆ Les audiences publiques se sont déroulées le 13 juin 2006 au club social Victoria de 14 h 30 à 20 h 30
- ◆ Le dépôt des mémoires était prévu jusqu'au 6 juin.
- ◆ Pour les personnes et organismes ayant déposé un mémoire, il y avait la possibilité de les présenter lors des audiences publiques du 13 juin.
- ◆ Le public était invité à assister à la présentation des mémoires.
- ◆ Vingt mémoires ont été déposés, dont treize ont été présentés aux commissaires. Un recueil des mémoires est disponible au Service des communications.
- ◆ Un principe d'équité a été privilégié lors de la présentation des mémoires en audiences publiques. Une période de 15 minutes a été allouée pour la

présentation de chaque mémoire : 10 minutes pour la présentation et 5 minutes pour les échanges.

- ◆ L'effort d'analyse requis pour la rédaction d'un mémoire a permis dans la plupart des cas la formulation de propositions ou de voies d'action concrètes.

### ***1.3. Rapport de consultation***

L'objectif premier du présent rapport est de rendre compte, de façon synthétique et objective, des principaux points de vue exprimés par la population au sujet du projet de politique du patrimoine.

Le rapport ne se veut et ne saurait être exhaustif. Il fait état des principales tendances qui se sont dégagées ainsi que des préoccupations les plus spécifiques qui sont ressorties lors des audiences publiques et dans les mémoires reçus. Ce très riche répertoire d'arguments que nous fournissent les citoyens et les citoyennes contribuera à l'élaboration de la politique sur le patrimoine.

## 2. RÉSUMÉ DU PROJET DE POLITIQUE

À l'approche du 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la ville, il importe, plus que jamais, de préserver son bagage patrimonial collectif, de le transmettre et de l'enrichir pour les générations futures. C'est là une responsabilité qui incombe à l'ensemble des citoyennes et citoyens qui l'habitent.

La Ville de Québec souhaite donc se doter d'une politique du patrimoine qui orientera ses actions et celles de la collectivité pour les années à venir. Pour atteindre cet objectif, elle propose un projet de politique. Il comporte une définition du patrimoine ainsi que les orientations et les stratégies que l'administration municipale entend se donner dans la mise en œuvre de son projet.

Les orientations retenues par la Ville sont :

### ➤ **Un patrimoine unique à préserver et à mettre en valeur**

La communauté québécoise – la Ville, ses partenaires ainsi que les citoyennes et citoyens – doivent préserver et mettre en valeur un patrimoine unique, qui constitue un témoin fondamental de l'histoire, de la culture et de l'identité de sa ville et de la nation. Ainsi, la Ville s'engage à :

- ◆ Considérer la dimension patrimoniale dans l'ensemble de ses actions.
- ◆ Favoriser la préservation et la mise en valeur d'un environnement naturel bâti de qualité.
- ◆ Préserver les diverses composantes du patrimoine mobilier et immatériel et promouvoir leur mise en valeur.
- ◆ Parfaire les outils de planification, de gestion et de contrôle, en collaboration avec les partenaires et le milieu.

### ➤ **Une responsabilité partagée**

Le patrimoine est une responsabilité partagée par l'ensemble de la collectivité. Cette responsabilité commune repose à la fois sur un indispensable partenariat et sur l'initiative de la Ville. En ce sens, la Ville veut :

- ◆ Maintenir et accroître le partenariat avec les gouvernements et leurs mandataires.
- ◆ Jouer un rôle efficace de représentation en matière de patrimoine.

➤ **Un développement continu des savoirs et de la sensibilité à la valeur patrimoniale**

Une action conséquente dans le domaine du patrimoine exige de la Ville et de ses partenaires le développement continu des savoirs et de la sensibilité à la valeur patrimoniale. La Ville s'engage donc à :

- ◆ Maintenir et développer l'expertise appropriée.
- ◆ Reconnaître la particularité du patrimoine de Québec en relevant ses caractéristiques essentielles.
- ◆ Définir des approches appropriées à la préservation et à la mise en valeur d'éléments patrimoniaux particuliers.
- ◆ Poursuivre les efforts de sensibilisation et de diffusion des connaissances.
- ◆ Susciter l'adoption et la mise en œuvre d'un plan concerté de consolidation et de développement des institutions muséales.

➤ **La nécessaire appropriation citoyenne**

Les gestes et les actions posés quotidiennement sur l'environnement par les citoyennes et les citoyens ont un effet important sur la protection et la mise en valeur du patrimoine, ce qui en fait des intervenants de premier plan pour sa transmission aux générations futures. À ce sujet la Ville veut :

- ◆ Sensibiliser les citoyennes et citoyens, les propriétaires et les milieux d'affaires à la valeur patrimoniale de leur milieu et aux pratiques de préservation appropriées.
- ◆ Favoriser l'engagement des citoyennes et citoyens et du milieu des affaires en matière de patrimoine.
- ◆ Faciliter l'accès au patrimoine.
- ◆ Consolider les partenariats avec les sociétés et les organismes de protection du patrimoine.

➤ **Un patrimoine diversifié à transmettre**

Le patrimoine de Québec témoigne de l'apport de tous les peuples qui ont bâti la ville, de leur interaction avec leur environnement, de la diversité des activités qui s'y sont déroulées à toutes les époques de son histoire. Avec cette diversité vient la responsabilité de la préserver et de la transmettre. Il faut donc :

- ◆ Convenir de la diversité du patrimoine sur l'ensemble du territoire.
- ◆ Reconnaître et promouvoir l'apport des diverses communautés culturelles au patrimoine de Québec.

➤ **Un levier de développement durable**

Le patrimoine contribue à l'essor économique, social et culturel de la communauté québécoise, qui s'engage à le préserver et à le transmettre dans une perspective de développement durable. Ainsi, la Ville s'engage à :

- ◆ Assurer la mise en valeur du patrimoine comme actif touristique, dans le respect du fragile équilibre entre les besoins de la population résidante et ceux des touristes.
- ◆ Utiliser le potentiel patrimonial de Québec comme levier de développement économique, social et culturel.
- ◆ Assurer le rayonnement de l'expertise et du patrimoine québécois sur la scène nationale et internationale.

Plusieurs étapes conduiront à la traduction des orientations soumises en gestes concrets. Déjà quelques pistes sont proposées. La réflexion de la Ville continue autour de quatre volets principaux :

- Désigner les autorités responsables de la politique afin d'assurer son application concertée et cohérente dans l'ensemble de la Ville.
- Reconnaître et mettre en place des instances de suivi et de coordination.
- Doter la politique de moyens appropriés.
- Favoriser l'approbation de la politique par les diverses instances de la Ville et par les partenaires.



### 3. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ÉMIS

#### 3.1. La politique dans son ensemble

##### 3.1.1. Commentaires généraux sur le projet de politique du patrimoine

Nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que le projet de politique a été bien accueilli par les citoyennes, les citoyens ainsi que par les organismes impliqués. Toutes les personnes qui se sont prononcées sur le projet sont en faveur d'une politique du patrimoine afin de préserver, mettre en valeur et transmettre les objets et lieux possédant un caractère patrimonial. Ainsi, la plupart des personnes qui ont déposé un mémoire ou se sont exprimées durant la consultation publique ont tenu à féliciter la Ville pour l'initiative d'élaboration d'une politique du patrimoine.

Cependant, plusieurs d'entre eux reconnaissent être soucieux de la valeur d'une telle politique et ressentent une certaine inquiétude quant à la réalisation des engagements que la Ville énoncera dans cette politique et particulière de la vision trop large qui a été présentée. De plus, il est exigé qu'il y ait une transparence dans les mécanismes mis en place par la Ville.

« D'emblée, le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) tient à saluer la préoccupation patrimoniale qui anime la ville de Québec » (Musée national des beaux-arts du Québec)

« Je voudrais tout d'abord féliciter la Ville de Québec et tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration du projet de politique du patrimoine. C'est un travail colossal de synthèse, fort bien écrit, bien structuré et très complet » (Roger Chouinard)

« la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) félicite la Ville de Québec de vouloir se doter d'une politique du patrimoine » (Fédération des sociétés d'histoire de Québec)

« La Corporation des Loisirs de Saint-Louis-de-France désire féliciter la Ville de Québec pour son initiative de mise en place d'une politique coordonnée et exhaustive de son patrimoine » (La Corporation des Loisirs de Saint-Louis-de-France)

« Le conseil de quartier tient à exprimer son appréciation par rapport aux initiatives de la Ville de Québec en matière de patrimoine et de mise en valeur du territoire » (Conseil de quartier de Montcalm)

« Nous encourageons la Ville de Québec à tenir ses engagements et à les faire respecter par les arrondissements » (Francine Marcotte, Conseil de quartier de Sillery, Comité de sauvegarde de Sillery)

« L'établissement de mécanismes 'cristallins' » (Fondation de l'école de rang de Québec)

« Le CSMQ reçoit donc avec enthousiasme la décision de la Ville [...] le projet présenté nous laisse toutefois sur notre appétit. Les objectifs semblent mal définis et les actions envisagées ne sont pas explicitement définies en regard de toutes les composantes patrimoniales » (Conseil des monuments et sites du Québec)

### 3.1.2. Commentaires quant au bagage patrimonial de la Ville de Québec

Un participant a clairement énoncé qu'il y a des manques quant au patrimoine que représente le fleuve Saint-Laurent et que ces manques se doivent d'être comblés. Premièrement, il stipule que le fleuve est un facteur majeur ayant déterminé le site de création de la ville, son développement économique, social et politique. Deuxièmement, que le fleuve est à l'origine de la découverte, de l'ouverture et des premiers développements tout en étant une composante essentielle de communication. Dans le but de faire réellement état du patrimoine actuel et de la transmission des savoirs, il est important, d'après le participant, que ces données soient prises en compte et rajoutées dans la politique du patrimoine. Ensuite, un participant s'interroge sur le manque de référence au diagnostic de départ et du manque quant au portrait de la situation qui devrait être plus étoffé.

« Facteur de cohésion sociale, contribuant à forger l'identité et le paysage de la ville, ensemble chargé de significations reconnues, aux yeux du monde, on ne peut affirmer cela du patrimoine de Québec sans y inclure le Saint-Laurent regardé dans toute la richesse de l'action, de l'utilisation et de la mise en valeur qu'il a connues » (Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent)

« quelle est la problématique actuelle non seulement en matière de gestion du patrimoine, mais aussi en ce qui a trait à l'état actuel du patrimoine ? À notre avis, il manque un portrait de situation plus étoffé, non seulement quantitatif mais aussi analytique» (Conseil des monuments et sites du Québec)

### 3.2. La notion de patrimoine

#### 3.2.1. La définition du patrimoine

La définition qui a été donnée dans le projet de politique du patrimoine a été appréciée par la majorité des participants. Néanmoins, il a été demandé d'inclure le potentiel archéologique qui n'est pas encore reconnu comme faisant partie de la définition du patrimoine. Il est aussi demandé que l'on insiste sur la notion de continuité dans cette définition du patrimoine. Effectivement, on a demandé à ce que le patrimoine soit considéré comme la pierre angulaire des nouveaux développements. Un autre participant a, dans le même sens, demandé de prendre en compte une diversification temporelle du patrimoine.

« La définition devrait selon nous inclure le potentiel archéologique qui n'est pas encore reconnu » (Association des Archéologues du Québec)

« La Ville devrait non seulement "considérer la dimension patrimoniale dans l'ensemble de ses actions" mais également considérer la patrimoine comme la "pierre angulaire" de tous les nouveaux développements. La notion de "continuité" [...] devrait être ajoutée » (Roger Chouinard)

« La notion est ainsi intemporelle et permet de réunir passé hérité et présent pratiqué » (Conseil québécois du patrimoine vivant)

« Que la politique du patrimoine affirme que le patrimoine, à l'instar de l'histoire, du développement, de la vie des sociétés et des personnes, est un continuum, qu'il s'inscrit dans l'espace comme dans le temps et que tous les quartiers de la ville doivent mettre leur part de patrimoine en valeur au bénéfice de toute la population » (Conseil de quartier de Saint-Sacrement)

#### 3.2.2. Les composantes du patrimoine

Plusieurs participants ont également noté quelques lacunes quant aux composantes qui définissent le patrimoine. En effet, il serait important d'ajouter une diversification thématique telle que la ruralité, le patrimoine musical, le patrimoine cinématographique et vidéo, les œuvres d'art, le potentiel archéologique, l'archéologie préhistorique et l'astronomie. Il est important, selon quelques participants, que la notion de patrimoine immatériel prenne plus d'importance dans la politique du patrimoine. Un participant a également demandé que l'on retienne le patrimoine vivant comme composante du patrimoine car il est trop souvent englobé dans le patrimoine immatériel sans que sa valeur vivante ne lui soit donnée.

« une diversification temporelle des interventions en matière de patrimoine afin d'accorder un intérêt accru au patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles [...] une diversification thématique des interventions en matière de patrimoine afin d'accorder un intérêt accru à la ruralité comme partie intégrante de l'identité de certains arrondissements » (Petite école de rang de Québec)

« Accorder une attention particulière à l'amélioration des connaissances et à la conservation du patrimoine musical [...] mettre en place un inventaire du patrimoine cinématographique et vidéo [...] mettre en valeur les œuvres d'art public du territoire de la ville de Québec [...] » (Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches)

« Nous devons veiller à ce que le patrimoine vivant ne soit passé par pertes et profits et qu'il soit réellement pris en compte dans toutes les décisions politiques concernant le patrimoine dans son ensemble » (Conseil québécois du patrimoine vivant)

« Les composantes devraient non seulement inclure les sites archéologiques et les lieux connus, mais aussi le potentiel archéologique évalué selon les études comprenant l'ensemble du territoire » (Association des Archéologues du Québec)

« "Le ciel étoilé fait partie intégrante du patrimoine mondial à préserver" [...] la Ville de Québec devrait intervenir afin de favoriser la pratique de l'astronomie en milieu urbain » (Fédération des Astronomes amateurs du Québec, Société Royale d'Astronomie du Canada)



## 4. LES ORIENTATIONS

Dans le projet de politique du patrimoine, la Ville a proposé six orientations différentes qui permettent de mieux cibler le patrimoine et ses actions.

### ***4.1. Un patrimoine unique à préserver et à mettre en valeur***

Dans le but de préserver et de mettre en valeur ce patrimoine unique, la Ville s'est dotée de quelques pistes d'actions telles que considérer la dimension patrimoniale dans l'ensemble de ces actions. La majorité des participants a apprécié les pistes d'actions suggérées par la Ville mais quelques-uns ont précisé qu'il faudrait notamment établir des critères d'intervention relatifs à la protection, l'étude et la mise en valeur du patrimoine archéologique ou encore élever le niveau des exigences des constructions neuves en milieu patrimonial. De nombreuses actions générales ont été proposées : favoriser l'excellence des aménagements et de l'architecture, offrir une souplesse pour respecter l'unicité de chaque développement, favoriser le développement en harmonie avec ses valeurs, son histoire et son patrimoine, assurer un bon équilibre entre le respect du patrimoine et la densification, modifier la réglementation pour favoriser l'observation du ciel, formuler une déclaration de principe pour que les arrondissements historiques de la ville soient considérés comme étant des pôles prioritaires du développement touristique et culturel pour les dix prochaines années ou encore de donner un statut particulier au sein de la municipalité en mettant en œuvre un cadre de référence visant à protéger le Trait-Carré d'éventuelles transformations.

« Il est nécessaire de faire ressortir la nécessité d'entreprendre des études de potentiel dans les secteurs qui ont été négligés jusqu'ici [...] d'identifier les lieux ayant un potentiel archéologique et prévoir des interventions spécialisées [...] ajouter aux énoncés une mention signalisant la nécessité d'élaborer des critères d'intervention relatifs à la protection, l'étude et la mise en valeur du patrimoine archéologique là où l'exercice n'a pas encore été fait » (Association des Archéologues du Québec)

« la politique de la Ville doit assurer leur respect et leur conservation dans un environnement qui rappelle leur fonction première. Elle doit poursuivre l'objectif d'assurer un juste équilibre entre le respect du patrimoine et la densification » (Conseil de quartier de Saint-Sacrement)

« [...] il serait avantageux que la Ville s'aligne sur les pratiques mises en place ailleurs au Québec afin d'uniformiser la réglementation [...] » (Fédération des Astronomes amateurs du Québec, Société Royale d'Astronomie du Canada)

« [...] l'arrondissement historique du Trait-Carré, tout comme les autres arrondissements historiques du Québec, mérite une place encore plus affirmée au sein de cette politique » (Commission consultative de la culture, des loisirs et de la vie communautaire)

« [...] nous demandons que ces espaces majestueux soient intégrés à la politique sur le patrimoine pour assurer la conservation intégrale de l'Arrondissement historique de Sillery » (Comité de citoyens du Vieux-Sillery)

D'autres actions plus ciblées ont aussi été formulées.

Les premières concernent le code du bâtiment. Effectivement, plusieurs participants ont souligné qu'il faudrait faciliter la tâche des propriétaires de bâtiments anciens pour qu'ils répondent aux normes de sécurité sans pour autant devoir démolir le bâtiment. En ce sens, il est demandé que soit mis en place un service conseil. Il est également suggéré que la Ville fasse preuve de souplesse et offre des incitatifs fiscaux aux propriétaires qui entretiennent régulièrement leur édifices patrimoniaux.

Les deuxièmes concernent l'achat de terrains. Certains précisent que cela devrait pouvoir être possible dans certains cas exceptionnels. D'autres demandent que les terrains de l'arrondissement historique de Sillery soient achetés.

Pour terminer, plusieurs participants souhaitent que la Ville attribue un toponyme aux bâtiments anciens et espaces naturels patrimoniaux. Deux d'entre eux demandent que l'on reconnaisse des sites naturels et historiques. D'autres proposent déjà des lieux que la Ville se doit de reconnaître comme faisant partie du patrimoine, par exemple : le coteau Sainte-Geneviève, le parc Bréboeuf et son arrondissement, des lieux naturels propices à l'astronomie (les Hauteurs de Québec, le Mont Bélair etc.).

#### **4.2. Une responsabilité partagée**

La Ville a identifié dans sa politique du patrimoine la nécessité de maintenir et accroître le partenariat avec les gouvernements et leurs mandataires ainsi que de jouer un rôle efficace de représentation en matière de patrimoine. Néanmoins, plusieurs participants déplorent que leur organismes ne soient pas explicitement nommés comme partenaires.

« Chaque propriétaire sait d'expérience qu'un bâtiment bien entretenu est moins dispendieux à maintenir en état qu'un édifice laissé à l'abandon. La politique du patrimoine devrait offrir des incitatifs fiscaux aux propriétaires qui entretiennent régulièrement leur édifice patrimoniaux » (Fédération des sociétés d'histoire de Québec)

« Considérer dans certains cas exceptionnels, l'achat de certains édifices ou de certains espaces verts » (Conseil de quartier de Montcalm)

« La Fédération et les sociétés d'histoire recommandent à la Ville de Québec de citer les noyaux anciens de village tel que ceux de Cap-Rouge, Loretteville, Sainte-Foy, Courville et Montmorency. Dans le même ordre d'idées, nous recommandons à la Ville de Québec de citer les sites naturels et historiques tels que ceux des rivières Cap-Rouge et Saint-Charles [...] » (Fédération des sociétés d'histoire de Québec)

« [...] j'espère donc attirer l'attention de la Ville de Québec pour que l'arrondissement du Parc Cartier-Bréboeuf situé dans le Vieux-Limoilou soit davantage connu et mis en valeur pour le plus grand bonheur de nos concitoyens et de nos visiteurs » (Denise Robitaille)

« aménager certains sites (parc, belvédère) de façon à favoriser l'observation du ciel » (Fédération des Astronomes amateurs du Québec, Société Royale d'Astronomie du Canada)

« Il nous apparaît tout indiqué que la politique patrimoniale de la Ville y fasse expressément écho » (Musée national des beaux-arts de Québec)

Le partenaire le plus souvent cité par les participants est le quartier. Que ce soit par le conseil de quartier ou par les habitants du quartier, il est clairement demandé qu'on le soutienne afin qu'il soit le partenaire idéal.

« Que la politique du patrimoine reconnaisse un rôle formel aux Conseil de quartier et aux autres instances consultatives » (Conseil de quartier de Saint-Sacrement)  
« Les fondements d'une saine politique de gestion, ne serait-elle pas collectivement, et en concertation continue dans le temps [...] » (Langis Harvey, Jocelyn Lacroix et Sylvie Ouellette)

Ensuite, plusieurs organismes présents souhaitent être associés à la mise en œuvre d'une telle politique. Par exemple, la société historique du Cap-Rouge, l'Association des Archéologues du Québec, la Fédération des Sociétés d'Histoire du Québec font partie de ceux qui ont demandé un partenariat. Néanmoins, il se doit d'y avoir les ressources nécessaires pour qu'un organisme devienne un partenaire privilégié. C'est notamment ce que le Musée national des beaux-arts du Québec a souligné.

« [...] le Conseil réitère son intérêt à être associé à la mise en œuvre de la concertation patrimoniale dans un avenir rapproché » (Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches)  
« Nous avons besoin plus que jamais d'appuis à tous les niveaux » (Musée national des beaux-arts de Québec)

#### ***4.3. Un développement continu des savoirs et de la sensibilité à la valeur patrimoniale***

Pour la majorité des participants, sensibiliser et diffuser les connaissances sur le patrimoine sont des éléments très importants trop souvent mis de côté par manque de ressources. C'est dans le but de contrer ce problème que les participants demandent que la Ville fournisse les ressources (financières, humaines, formation) nécessaires au devenir des partenaires mais aussi pour favoriser l'appropriation du patrimoine par les citoyens. Afin de permettre l'appropriation mais aussi la mise en valeur et la sensibilisation à la valeur patrimoniale, la Petite École de rang de Québec a également demandé qu'un bâtiment soit construit évoquant l'école disparue et qui deviendrait un lieu d'interprétation de l'institution et du rang Saint-Jacques mais aussi un centre de service et un lieu servant aux activités communautaires.

« une formation accrue pour les bénévoles intéressés à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine » (Petite école de rang de Québec)  
« sensibiliser les organismes d'enseignements supérieur et de recherche et les structures culturelles, ainsi que les entreprises, à la sauvegarde de ce patrimoine scientifique et technique » (Yvan Dutil)

#### **4.4. La nécessaire appropriation citoyenne**

De façon complémentaire aux commentaires précédents, il est demandé par plusieurs participants de favoriser l'engagement des citoyens et de favoriser la gestion participative. De plus, il est souhaité que l'on associe très tôt la collectivité aux projets de développement afin d'inciter les résidents à participer à la mise en valeur de leur patrimoine immobilier. Le Comité de citoyens du Vieux-Sillery propose également un plan d'aménagement permettant aux citoyens d'accéder à une partie du patrimoine de Sillery.

« associer la collectivité concernée dès les premières étapes des projets de développement urbain ou de politiques diverses » (Conseil de quartier de Montcalm)  
« [...] nous souhaitons que ces espaces remarquables soient mis en valeur pour leurs qualités paysagères exceptionnelles et qu'ils puissent accéder au domaine public pour être enfin accessibles à tous les citoyens de Québec » (Comité de citoyens du Vieux-Sillery)

#### **4.5. Un patrimoine diversifié à transmettre**

Plusieurs participants ont noté les lacunes de la Ville quant à la transmission du patrimoine telles que le manque de ressources professionnelles, le manque d'information. Afin de combler ces lacunes, il est demandé qu'un inventaire des collections et objets témoins du patrimoine soit réalisé. Dans un autre ordre d'idée, il est suggéré que l'on mette en place des œuvres d'art présentant des personnages historiques à plusieurs endroits dans la Ville notamment, le monument de monsieur Papineau qui devrait être installé au Marché du Vieux-Port de Québec. Un autre participant demande que l'on instaure au sein du quartier chinois de Québec, le nom des rues aussi bien en français qu'en chinois afin que l'on reconnaisse les lieux.

« des signes de rue en Français et Chinois comme rappels historiques sont souhaitables pour les gens d'ici et les touristes » (Benoit Woo)  
« [...] aider les chercheurs et leurs héritiers à archiver leurs documents personnels [...] rendre accessibles au public les collections répertoriées » (Yvan Dutil)  
« [...] céder un emplacement permanent au Marché du Vieux-Port de Québec afin que le monument de monsieur Papineau puisse être installé à cet endroit pour de bon [...] » (Patrice Fortin)

#### **4.6. Un levier de développement durable**

Quelques participants ont souhaité s'exprimer quant au patrimoine qu'ils considèrent comme un levier de développement durable notamment de faire des arrondissements historiques des secteurs touristiques d'envergure nationale. Le Comité de citoyens du Vieux-Sillery propose dans ce sens un plan d'aménagement paysager : le Parc du Vieux-Sillery afin de favoriser la protection, la mise en valeur du patrimoine tout en contribuant à un potentiel de développement. Il est également demandé par un participant que l'on cible divers types de commerces qui sont adaptés à une fonction touristique patrimoniale. Enfin, dans le but de faire du patrimoine un véritable levier de développement, il est précisé par un participant qu'il faut mettre rapidement en place une stratégie de mise en œuvre comprenant un plan d'action, un budget tout en continuant la concertation et en s'assurant des liens existants entre les différents services.

« Mettre en œuvre, dès l'adoption de cette politique, un plan de développement destiné à faire du Trait-Carré et possiblement d'autres arrondissements historiques de la ville de Québec un secteur touristique d'envergure nationale et désigner des budgets de développement conséquents pour l'atteinte de cet objectif » (Commission consultative de la culture, des loisirs et de la vie communautaire)  
« souligner et insister sur le fait que le patrimoine représente un actif important pour l'économie locale et régionale [...] travaillent ensemble pour conserver et utiliser, pour des retombées touristiques, culturelles et économiques, les sites de l'arrondissement historique de Sillery en vue de la mise en valeur de la falaise, des villas et des espaces verts » (Francine Marcotte, Conseil de quartier de Sillery, Comité de sauvegarde de Sillery)



## 5. LES STRATÉGIES

La Ville dans son projet de politique du patrimoine a identifié des stratégies de mise en œuvre des différentes orientations. À ce sujet les participants ont émis quelques commentaires notamment concernant le type d'autorité responsable de la politique que l'on pourrait désigner.

### **5.1. Désigner les autorités responsables de la politique afin d'assurer son application concertée et cohérente dans l'ensemble de la ville.**

Plusieurs participants ont noté qu'il serait intéressant de mettre en place un Conseil du patrimoine comme autorité responsable de la mise en œuvre de la politique.

« Nous recommandons qu'un Conseil du patrimoine, semblable à celui de la ville de Montréal, soit créé afin qu'il puisse conseiller la Ville de Québec dans la mise en œuvre et l'application de cette politique du patrimoine » (Fédération des sociétés d'histoire de Québec)

### **5.2. Reconnaître et mettre en place des instances de suivi et de coordination**

Plusieurs organes de supervision ainsi que différents moyens ont également été proposés afin de coordonner l'application de la politique : une fiducie patrimoniale, un comité de suivi formé de représentants de différents organismes, etc.

« deux représentants des sociétés d'histoire sur le territoire de la ville puissent participer au comité de suivi de la politique » (Société historique de Cap-Rouge)  
« favoriser la création d'une vitrine consacrée au patrimoine archéologique sur l'Internet pourra rendre accessible les études et les interventions dans la ville, tant par l'écrit, l'imagerie photographique ou tout autre moyen qui permet la diffusion des connaissances acquises [...] » (Association des Archéologues du Québec)  
« l'accélération des mises en disponibilité d'édifices religieux commande la création d'une structure de gestion telle une fiducie foncière pour acquérir et mettre en valeur l'héritage [...] » (Conseil de quartier Montcalm)

### **5.3. Doter la politique de moyens appropriés**

La Ville dans le projet de politique du patrimoine identifie comme moyens : l'adoption de plans d'action dotés du financement approprié et le maintien et le développement de manière continue des ressources humaines requises. À ce sujet, les participants précisent qu'il faudrait qu'il y ait une diversification territoriale des interventions de la Ville afin que tous puissent profiter des ressources fournies. Les principaux moyens demandés sont une formation appropriée des différentes ressources humaines ainsi qu'un financement approprié.

« une diversification territoriale des interventions en matière de patrimoine afin d'accorder un intérêt accru au patrimoine de certains arrondissements » (La Petite école de rang de Québec)  
« [...] la formation nécessaire pour réaliser le travail d'archivage des documents écrits et photographiques [...] avoir les ressources nécessaires pour l'engagement d'une personne permanente » (Société historique de Cap-Rouge)  
« il est souhaitable que des différents programmes de subvention de la Politique du patrimoine de la Ville de Québec soient bonifiés avec des taux plus hauts » (Benoit Woo)  
« [...] il serait à souhaiter que la Ville puisse être capable de consentir au premier et plus important musée d'art qui se trouve sur son territoire des aides budgétaires lui permettant de répondre adéquatement à sa mission patrimoniale [...] » (Musée national des beaux-arts de Québec)  
« la démocratisation de la gestion de la politique à venir est un autre élément essentiel » (Fondation de l'école de rang de Québec)  
« développer une politique de l'écosystème urbain (à titre d'exemple, pourquoi ne pas demander que pour chaque arbre coupé, on en replante deux ou trois ?) » (Conseil de quartier Montcalm)

### **5.4. Favoriser l'appropriation de la politique par les diverses instances de la Ville et par les partenaires**

Afin de favoriser l'appropriation de la politique par toutes les instances impliquées, les participants ont soumis différentes idées telles que la création d'un service dans chaque arrondissement, d'une cellule de coordination ou encore de faire connaître le patrimoine de chaque arrondissement afin de mieux se l'approprier.

« créer un service dans chaque arrondissement qui serait chargé de protéger le patrimoine, y compris les quatre arrondissements historiques existants et de le mettre en valeur » (Francine Marcotte, Conseil de quartier de Sillery, Comité de sauvegarde de Sillery)  
« Créer un office de mise en valeur des arrondissements historiques qui veillera, en collaboration avec les arrondissements concernés, à cette mise en œuvre » (Commission consultative de la culture, des loisirs et de la vie communautaire)  
« [...] une cellule de coordination devrait être constituée de membre du personnel des institutions muséales de la région. Cette cellule devrait être appuyée par un conseil scientifique composé de scientifiques actifs ou retraités des centres de recherche de la région » (Yvan Dutil)